



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Site : www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Siret 32158105000044 APE 9499Z Organisme de formation enregistré sous le n° 82690104869

Formation d'animateur du milieu montagnard

Stage : Technique pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

Annexe 1 : Descriptif de la formation

1 - Objectifs du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en milieu rural ou en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

2 - Pré requis : Aucune connaissance particulière n'est requise avant ce stage.

Âge minimum pour participer à un stage technique : 17 ans au premier jour du stage (pas de limite supérieure).

3 - Personnes concernées : Effectif maximum : 14 participants.

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent, ou souhaitent organiser et conduire des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard..
- Candidats qui se préparent à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme AMM.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles ou qui veulent développer une activité spécifique (photographie, bien-être, etc.) comportant une partie marche en milieu rural ou en moyenne montagne.

4 - Durée et déroulement du stage : Durée 45 heures. Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

- Ce stage, également appelé "Niveau 1", ne comporte pas d'escalade. Il est organisé exclusivement en internat.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.

5 - Niveau physique : Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une condition physique adaptée à la montagne (Niveau bon marcheur).

6 - Programme du stage :

Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain.

Préparation de randonnée :

- Règles de conduite d'une randonnée.
- Arrêts prolongés ; vie en refuge ; le bivouac.
- Équipements du randonneur.

Sécurité en montagne :

- Alimentation du randonneur.
- Secours en montagne ; Troubles liés au milieu.
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'égarement.

Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

Environnement ; vie dans le milieu.

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.

7 - Équipement minimum :

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'une journée :

- Sac à dos (30 à 40 litres), vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent, trousse individuelle de premiers soins, couverture de survie.
- Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes (port obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain).
- Calculette (modèle de base), loupe (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme blanche, compas.
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en cm (Type Geonoute C300 ou Silva Evasion).
- Une lampe frontale avec piles de rechange, un sifflet.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...
- Linge et nécessaire de toilette. Chaussures d'intérieur.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique.

8 - Évaluation du stage :

- Les aptitudes sont évaluées pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le classeur de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.

9 - Validation du stage :

- Attestation de suivi de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Certificat de capacité d'accompagnateur fédéral de niveau 1 et carte de fonction délivrés après validation des connaissances et des aptitudes.
- Inscription sur le livret de formation du stagiaire, ou qui lui sera remis sur sa demande.

10 - Inscription : Remplir un bulletin d'inscription spécifique à ce stage et fournir les éléments précisés sur ce bulletin. Lire les conditions générales d'inscription et de participation à ce stage (annexe 2).

Le stagiaire peut contacter AFNOR Certification pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 juin 2015 et/ou déposer un avis sur AFNOR Pro Contact.

